



# **FEDERATION DES CIQ DU PAYS D'AIX**

## **FEDERATION DES CIQ DU PAYS D'AIX AGO du 20 juin 2023 à 18h EXERCICE 2022**

### **CIQ présents :**

Arc de Meyran, Brunet Bellevue Bagnols, Célony et ses Environs, Cézanne Torse, Couteron Fontrousse, Cuques Saint Jérôme, Encagnane, Facultés, Lauves Platanes et Alentours, Luynoï, Mairie Saint Sauveur, Mazarin, Millois, Nord Est, Palais Prêcheurs, Pasteur Tamaris, Pignonnet Beauvalle L'Ensoleillée, Pinchinats, Pont de Béraud, Puyricard, Tassigny, Venelles.

Absents excusés : ARQG Association des Résidents du Quartier de la Gare, SME Sextius Mirabeau Europe

Absents : Bouenhoure, Granettes Saint Mitre Souque

**22 CIQ présents sur 26 cotisants en 2022. Le quorum est atteint.**

A noter que 20 administrateurs autres que les représentants légaux des CIQ présents ont assisté à cette assemblée générale.

### **Ordre du jour :**

**I - Rapport moral exercice 2022, axes de travail 2023 et vote du quitus**

**II - Rapport financier (comptes 2023 et budget 2024) et vote du quitus**

**III - Vote cotisations 2024**

**IV - Renouvellement partiel du conseil d'administration**

**V - Echanges et questions diverses**

## **I - RAPPORT MORAL EXERCICE 2022**

### **Activité de la fédération en 2022**

- AGO du 29 juin 2022
- Assemblée plénière du 6 décembre 2022
- 5 CA et 5 bureaux entre juin 2022 et juin 2023
- 7 contributions à des concertations, enquêtes publiques ou avis au public
- Participation à de nombreuses réunions sur les sujets abordés ci -après

Le rapport moral sera fondé notamment sur le suivi des chantiers annoncés dans la tribune commune à l'ADAVA , à DEVENIR et à la fédération parue le 1<sup>er</sup> février 2022 et dans l'interview du bureau de la fédération du 25 janvier 2023 dans la Provence ainsi que sur les travaux menés dans les 2 commissions urbanisme et mobilité qui ont concrètement démarré en mars 2022.

Ces deux commissions se sont réunies 9 fois chacune depuis en présence d'administrateurs de 16 CIQ dans chaque commission.

---

*Fédération des Comités d'Intérêts des Quartiers des Communes du Pays d'Aix en Provence*

*Siège social : le Ligourès Place Romée de Villeneuve 13090 - Aix-en-Provence*

*Adresse postale : Michel BRAUNSTEIN - le Méjanès B4, 7 chemin du Roc Fleuri*

*13090 - Aix-en-Pce Téléphone : 06 77 08 33 45 e-mail : braunsteinfm@orange.fr*

# 1 - URBANISME

## A- Le PLUI

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) a été au centre de nos préoccupations tout au long de ces derniers mois. Ce PLUI a fait l'objet d'une longue préparation entre les services d'urbanisme de la métropole et des 36 communes concernées sous la houlette de Jean David CIOT, maire du Puy Sainte Réparate et conseiller métropolitain. Le projet de PLUI a été voté à l'unanimité par le conseil de territoire du Pays d'Aix lors de la dernière séance de cet organisme qui a été tenue le 22 juin 2022.

Ce projet de PLUI est totalement en phase avec les fortes contraintes imposées par la loi Résilience et climat votée en août 2021 qui prévoient notamment une forte baisse de l'artificialisation des sols entre 2020 et 2030 (- 50% par rapport à la décennie précédente) et zéro artificialisation des sols (ZAN) en 2050. Le Pays d'Aix ayant consommé chaque année 172 hectares entre 2010 et 2020, le projet de PLUI a été fondé sur une consommation de terres réduite à 86 hectares par an à l'horizon 2030. Un objectif de baisse complémentaire importante non prévu par la loi a été mis en place volontairement par les 36 communes à l'horizon 2035 avec un passage de 86 à 43 hectares par an entre 2031 et 2035 pour faciliter le passage au ZAN prévu en 2050.

Ce projet de PLUI a fait l'objet de plusieurs réunions publiques de présentation avec notamment une réunion le 22 novembre au conservatoire D Milhaud pour la partie du PLUI consacrée à Aix. Au cours de ces réunions, seuls les grands principes de réorganisation du PLUI ont été présentés sans qu'aucune indication n'ait été donnée sur les éléments essentiels d'opposabilité contenus dans tout PLUI que constituent le règlement écrit et le règlement graphique (avec indication des divers zonages, des hauteurs des bâtiments, des emplacements réservés...). Dans ces conditions, au vu des importantes évolutions entre le PLU actuel et le projet de PLUI ainsi que de sa complexité, la fédération avait interpellé les deux co-présidents et demandé que ces documents soient mis à disposition du public (et donc des CIQ) avant l'enquête publique toujours enfermée dans des délais très contraints (un mois). Cette demande a été accueillie favorablement par les intéressés.

La fédération et une quinzaine de CIQ ont ensuite participé à la concertation organisée sur ce projet de PLUI entre novembre 2022 et janvier 2023 et déposé des contributions souvent substantielles sur le registre numérique amp. La contribution de la fédération *« constatait d'abord avec regret le niveau insuffisant des informations contenues dans le dossier soumis à la concertation ... et ne pouvait donc n'émettre qu'un avis général sur les documents soumis à la concertation, sans pouvoir se prononcer sur les instruments essentiels du PLUI que sont les règlements écrit et graphique »*. Par manque d'information, elle ne pouvait pas se prononcer sur la typologie et les modalités d'application des zonages. Elle demandait ensuite que l'ensemble des 576 emplacements réservés inscrits dans le PLU actuel ainsi que les OAP soient tous maintenus et que les bénéficiaires de ces ER (commune, métropole, département) aient une attitude pro-active en vue d'améliorer les mobilités. Elle rappelait aussi la nécessité du développement des noyaux villageois dans la perspective de la ville du quart d'heure. Elle mettait aussi l'accent sur la mise en valeur des bords de l'Arc qui devraient bénéficier d'ER tout le long de son parcours.

Par la suite, en février 2023, une réunion a été organisée à ce sujet à l'initiative de JD CIOT qui a permis de préciser le calendrier et certaines dispositions du projet de PLUI. Le projet de PLUI sera arrêté par le conseil métropolitain en mars 2023 et pour répondre à notre demande, devant la complexité du projet, celui-ci sera mis à disposition, sous forme informatique après le vote du projet, l'enquête publique étant prévue à l'automne 2023. A cette occasion, la fédération avait également demandé au service urbanisme de la métropole qu'un dossier papier soit mis disposition mais cette demande n'a pas été acceptée en raison notamment de son coût (3000€ pour le dossier complet) et parce que la mise à disposition d'un tel dossier devra être faite pour chaque commune pour l'enquête publique. (Coût total pour les 36 communes : plus de 100 000 €).

Dès lors, la fédération a relayé cette demande auprès du maire d'Aix qui a accepté et indiqué qu'un dossier papier restreint à la ville d'Aix serait mis à disposition.

Le lien informatique nous a été transmis le 5 avril et a été transféré à tous les CIQ dans la foulée. Chacun a pu dès lors tenter de maîtriser ce dossier tentaculaire rendu difficile par sa

complexité (5 cartes établies à des échelles différentes pour les zonages, les hauteurs, le coefficient d'emprise au sol, les risques incendie et inondation) et par des problèmes techniques (nécessité d'avoir un ordinateur puissant permettant de grossir les cartes de zonages jusqu'à 150 ou 200%, faute de quoi les cartes restaient illisibles).

Les administrateurs des CIQ faisant partie de la commission d'urbanisme ont pu avoir une première réunion de travail avec le service d'urbanisme de la ville le 17 mai qui nous a permis de mieux appréhender le dossier et de répondre à certaines de nos interrogations. **La fédération a évoqué à cette occasion la possibilité de prévoir un PLUI interactif identique à celui de Marseille -Provence (Marseille et les 16 communes voisines) d'une grande facilité d'utilisation avec des temps de réponse très rapides. Le service d'urbanisme a indiqué que tout était mis en œuvre pour que le PLUI interactif soit disponible au démarrage de l'enquête publique prévue entre octobre et novembre.** Au cours d'une réunion complémentaire tenue le 8 juin destinée à prendre connaissance du dossier papier qui a montré les difficultés concrètes de lecture de ce dossier, le service d'urbanisme a précisé que le PLUI interactif était en voie de test, qu'il serait disponible lors de l'enquête publique et mis à disposition avant le démarrage de l'enquête publique. Une deuxième réunion est prévue le 28 juin pour répondre aux questions que la fédération fera remonter au service d'urbanisme avant la réunion.

Ce long rappel permet de montrer qu'une coopération de qualité a été établie avec les services d'urbanisme tant de la métropole que de la ville d'Aix.

## **B- Le programme local de l'habitat (PLH) 2023-2028**

En même temps que le vote du projet de PLUI a été voté le projet de PLH métropolitain qui est en phase avec le PLUI et qui remplace le PLH 2015-2020 du territoire d'Aix. Il doit faire l'objet d'un vote final du conseil métropolitain, après avis des communes concernées à l'automne prochain.

C'est un document qui fixe des objectifs très ambitieux en matière de construction pour les 92 communes de la métropole avec en moyenne 11 000 logements à livrer par année dont 5 200 logements sociaux.

Pour Aix, l'objectif est de construire 1000 logements par an dont 250 logements sociaux et 100 logements en accession sociale ce qui implique de gros efforts puisque qu'entre 2016 et 2020 seuls 117 logements sociaux ont été mis en service par an. L'autre élément préoccupant est, pour ce qui concerne les logements destinés aux familles très modestes (en l'occurrence les PLAI), la grande inadéquation constatée entre le nombre de ces logements (567 au total) et les demandeurs de logements sociaux correspondant au plafond de ressources des PLAI qui représentent près de 61% du total des demandes déposées.

## **C- Autres dossiers concernant l'urbanisme**

### **1-Modification de la réglementation relative aux logements sociaux**

Les décisions annoncées en septembre 2021 qui abaissaient le seuil déclencheur du quota de production de logements locatifs sociaux de 2000 à 1000 m<sup>2</sup>, prévoyaient aussi une diversification de l'offre fondée sur 3 dispositifs (bail réel et solidaire, prêt social location -accession et accession à prix maîtrisés) ainsi qu'une extension des zones de mixité sociale en y intégrant l'ensemble des zones UR (à dominante pavillonnaire). Elles ont été traduites par la modification simplifiée n°2 du PLU qui a fait l'objet d'une enquête publique en juin 2022. La contribution déposée par la fédération à cet effet a approuvé l'ensemble des mesures proposées qui sont de nature à permettre une meilleure accessibilité au logement dans la ville d'Aix à une part importante de la population (60% des Aixois sont éligibles à un logement social).

**2 - Requalification du quartier du Faubourg** (secteur entre le cours Sextius, la rue de la Molle, les avenues Tassigny et Bonaparte). Une large concertation a été menée à partir d'une excellente étude faite par l'AUPA pour requalifier ce quartier, le verdir, revivifier le tissu commercial et développer sa vocation artisanale et artistique.

### **3 -Réhabilitation d'Encagnane**

Cette importante opération de rénovation urbaine qui vise tout à la fois à implanter des équipements publics de qualité (boulodrome, jardin public, maison des associations) et à rénover l'habitat avec l'opération « Phares et balises » (destruction de 2 vieux immeubles collectifs et construction de 424 nouveaux logements plus diversifiés, création de parkings-silos le long de l'autoroute) a aussi fait l'objet d'une concertation très poussée qui vise en particulier à accompagner le relogement d'un certain nombre de familles, le nombre de logements sociaux passant de 254 à 102. Cette opération délicate est en cours.

### **4- Concertation sur la ZAC de la Calade**

A l'occasion de la concertation publique lancée à ce sujet, la fédération a déposé une contribution dans laquelle est notamment évoquée la possibilité de développer dans une partie de la ZAC une mixité de fonctions mêlant activités tertiaires et habitat.

### **5- Elaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPI) et sobriété énergétique**

Un projet de RLPI a été mis en concertation par la métropole visant à lutter contre les excès constatés en ce domaine notamment dans certaines entrées de ville mais aussi dans certains quartiers.

Dans la contribution déposée, la fédération a validé l'ensemble des mesures proposées notamment celles conduisant à étendre la période d'extinction des publicités et des enseignes lumineuses de 22 h à 7 h du matin et à interdire les enseignes numériques extérieures dans la plupart des zones.

Dans le même registre, la fédération répondant à une proposition d'un CIQ a adressé à la mairie un courrier invitant à développer une politique de sobriété énergétique à tous les niveaux, notamment en réduisant les éclairages des panneaux de publicité lumineux de tout type, installés sur le domaine public gérés par la société Clear Channel, qui ont été multipliés ces derniers temps et dont une grande majorité est actuellement éclairée jusqu'à minuit.

## **2- MOBILITES**

Ces questions ont notamment été vues dans le cadre de la commission mobilités

### **A- Objectifs de la commission**

La commission s'est fixée 2 objectifs :

1 – effectuer un bilan de de la situation de la mobilité dans chaque quartier pour dégager des priorités. A cette fin, une trame commune d'analyse de toutes les mobilités a été adressé à tous les CIQ pour qu'ils fassent remonter, d'une manière aussi homogène que possible, les informations sur l'évaluation de la situation et les problèmes à résoudre.

2 - donner un avis de la fédération sur les projets figurant au PDM métropolitain 2020-2030 (plan de mobilité) adopté le 16 décembre 2021, mais aussi sur les projets manquants concernant notre territoire.

Ce PDM, au travers de 110 actions couvrant tous les modes de transport sur l'ensemble de la métropole, a pour ambition de mettre fin au retard que connaissent les mobilités dans notre métropole par rapport aux autres métropoles. Il constitue un plan ambitieux de 7Md€ faisant intervenir tous les opérateurs concernés (Etat, région, métropole, département, commune) qui a bénéficié d'une aide exceptionnelle de l'Etat de 1Md€ (le milliard Macron comprenant 250 M€ de subventions et 750M€ de prêts).

### **B- Travaux effectués**

#### ***ANALYSE DES MOBILITES DANS LES QUARTIERS***

L'année 2022 a permis d'élaborer la trame commune destinée à recueillir une information aussi homogène que possible en provenance des CIQ. Cette trame est fondée sur 4 items : les grands projets pour améliorer la mobilité dans le quartier, les problèmes de mobilité internes au quartier, le quartier dans le plan de déplacements de la ville, les conséquences sur le quartier des évolutions du plan général des déplacements et des infrastructures au niveau de la métropole.

A ce jour, les contributions d'un grand nombre de CIQ ont pu être réunies. La commission en réalisera une synthèse qui sera communiquée aux CIQ. Il y aura lieu ensuite de décider de la forme finale à donner à cette synthèse et d'en préciser les modalités de diffusion.

### **AVIS SUR LES PROJETS ET ACTIONS INSCRITS AU PDM**

Le travail est en cours. Les projets et actions ont été répartis entre les membres de la commission pour être présentées au cours des réunions de travail de la commission. Plusieurs de ces projets ont fait l'objet d'un premier examen par la commission et des fiches de synthèse seront établies pour chaque dossier qui contribueront à l'avis circonstancié de la commission.

**1-RN 296** avec un montant inscrit au PDM de 18,6 M€ : le dossier est à l'arrêt et on attend toujours, en dépit des nombreuses relances faites auprès du sous-préfet, l'enquête publique promise depuis 2018.

**2- Contournement ouest des Milles et contournement de Saint Pons** avec des montants inscrits au PDM respectivement de 27 M€ et de 38 M€. C'est un dossier qui vient de connaître une forte évolution avec la consultation faite auprès des Millois qui a abouti à un rejet massif du projet de contournement des Milles. De manière quasi concomitante, le dossier de contournement alternatif que constituait le contournement de Saint Pons qui avait été enterré par l'opérateur, en l'occurrence le département, en raison de la présence sur le parcours d'une espèce à protéger (lézard ocellé) vient d'être réouvert. Dossier à suivre ...

**3- Traversée de Célony – RD7n** avec un montant inscrit au PDM de 23 M€. C'est un dossier complexe qui avait fait l'objet de nombreuses études mais les deux variantes retenues par la commission permanente du conseil départemental du 25 mars 2022 avaient été très fortement contestées lors de la concertation publique de septembre 2021 et ont fait l'objet d'une très ferme opposition de la part du CIQ de Célony. Ce dossier vient aussi de connaître une évolution inattendue puisque, selon la Provence, ce projet serait abandonné lors d'une prochaine réunion fin juin de la commission permanente du conseil départemental. Dossier à suivre ...

**4- Desserte du PAAP** avec un montant inscrit au PDM de 80 M€

Le désenclavement de cette zone d'activités qui concerne près de 40 000 salariés et qui est congestionnée quotidiennement est absolument nécessaire. Dans le PDM, cette desserte devrait être assurée par un BHNS qui serait installé sur l'emprise foncière disponible à côté de la voie ferrée Aix-Rognac. Dès l'enquête publique faite à ce sujet, la fédération avait demandé dans sa contribution « *qu'une étude objective soit faite par la métropole s'agissant d'une autre solution en l'occurrence le recours au tram-train* ». La métropole n'ayant mis en œuvre une étude de faisabilité que pour la solution du BHNS, lors du conseil d'administration de la fédération du 23 novembre, il a été décidé d'alerter les responsables sur la nécessité de disposer d'une étude comparative objective de ces deux solutions. Cette position a été rappelée par la fédération à l'occasion de l'interview faite dans la Provence du 25 janvier 2023. Au même moment, un collectif d'associations (Collectif climat du Pays d'Aix, Association tram-train du Pays d'Aix, NOSTERPACA, FNAUT, Carrefour citoyen de Venelles) a relancé la problématique du tram-train en prônant une solution fondée sur la réouverture de la voie ferrée Aix -Rognac au trafic voyageur couplée avec un tram-train pour desservir, sans rupture de charge, le PAAP.

La fédération a ensuite écrit en mars dernier à la présidente de la métropole pour redemander qu'une étude de faisabilité soit faite également sur la solution voie ferrée / tram-



train. Ce courrier a conduit à une réponse circonstanciée de la métropole début mai **qui rappelle notamment qu'il est essentiel de connaître le positionnement global de la SNCF** sur la solution du BHNS ce qui n'est pas le cas pour le moment, mais qui écarte aussi de fait toute étude de faisabilité sur la solution voie ferrée/tram-train. C'est une position qui apparaît regrettable à la fédération alors même qu'une proposition de loi est actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale sur les services express régionaux métropolitains. La lecture divergente faite de ce courrier a donc conduit la fédération à demander qu'une réunion de travail soit organisée avec la direction des transports de la métropole pour éclaircir ces points.

La réflexion en cours sur la desserte du PAAP ne doit pas occulter la nécessité de traiter également les **mobilités ferroviaires au nord d'Aix en direction de Pertuis** avec le sujet sensible des haltes ferrées (Venelles et La Calade).

**5 -Prolongement du BHNS existant vers les Hauts de Brunet et vers Malacrida** avec un montant inscrit au PDM de 55 M€

Le projet inscrit dans le PDM vise à étendre la ligne actuelle du BHNS à la fois vers le nord-ouest et vers le sud-est, mais seule la prolongation du BNHS vers Malacrida fait actuellement l'objet d'études avec en perspective 5 stations entre le Krypton et Malacrida.

**6- Projet de liaison autoroutière A8 ouest - A51 nord** (Lyon-Gap) avec un montant inscrit au PDM de 50 M€

Ce dossier est ancien puisque la première concertation sur ce projet de bretelle Lyon-Gap date d'octobre 2019 ... La fédération s'est dès le départ opposée à ce projet démesuré, très coûteux (50M€ hors taxes valeur 2016 !), qui ne réalise qu'une seule des 3 bretelles manquantes de cet échangeur et qui ne traite au mieux qu'un flux de 2000 véhicules / jour pour un flux total de 20 000 véhicules / jour sortant de l'A8 ouest à Aix (sorties :Aix ouest, Pont de l'Arc et Krypton) en venant de Salon (comptage effectué en 2020) .

A l'occasion des contacts établis avec le sous-préfet sur ce dossier, celui-ci nous avait demandé de faire des contre-propositions, ce qui a été fait avec la proposition d'un pont de retournement à vitesse réduite sur l'autoroute, accolé à l'échangeur du Pont de l'Arc ou situé en amont de cet échangeur qui assure la continuité autoroutière pour les 3 bretelles manquantes. Cette proposition qui est d'un faible coût est à compléter par une bretelle de liaison assurant un écoulement direct du flux de l'A8 ouest vers la A 51 sud ( Lyon vers Aix Les Milles ou Marseille) ce qui réduirait encore le flux sur le pont de retournement.

Lors d'une réunion tenue le 6 juillet 2022 à la sous-préfecture avec la société Vinci, la fédération a rappelé l'absolue nécessité de disposer de données détaillées des origines/destinations pour l'ensemble des 3 liaisons manquantes et les 20 000 mouvements constatés à la sortie de l'A8 ouest à Aix. Il a été convenu qu'une nouvelle réunion aurait lieu sur la base d'un nouveau comptage.

L'organisation de cette deuxième réunion avec Vinci a nécessité de nombreux échanges et n'a pu être tenue qu'en avril 2023. A cette occasion, sur la base de nouveaux relevés effectués en octobre 2020, Vinci a présenté des résultats globaux de trafic identiques pour la liaison Lyon-Gap à savoir 2000 véhicules /jour. Sur cette base, Vinci a estimé que le trafic supporté par la future bretelle devrait tourner autour d'un total journalier de 3 400 véhicules /jour mais sans donner d'explication probante et détaillée pour expliquer un tel écart avec les résultats mesurés en octobre. Vinci a aussi indiqué que la diffusion des données origines/destinations complètes de l'enquête d'octobre 2020 nécessitait un accord du ministère des transports.

Il a dès lors été convenu de l'organisation d'une 3<sup>ème</sup> réunion de travail avec Vinci en juillet 2023 notamment pour réconcilier les données sur le trafic prévu sur la seule bretelle Lyon-Gap (2000 ou 3400) et pour examiner l'ensemble des données détaillées origines-destinations dans l'hypothèse d'un accord du ministère des transports.

#### **AVIS SUR LES PROJETS ET ACTIONS NON INSCRITS AU PDM**

C'est notamment le cas du réaménagement de l'entrée de ville autour de l'échangeur du Pont de l'Arc et du pont alternatif à prévoir aux 3 Sautets.

### **1- Réaménagement de l'entrée de ville autour de l'échangeur du Pont de l'Arc.**

Ce réaménagement d'ensemble concerne 3 projets différents juxtaposés : réhabilitation du pont sur l'Arc (compétence du département), réaménagement des entrées 30 a et 30 b de l'échangeur (compétence Etat) et requalification du rond-point de la IVème région aérienne (compétence mairie) pour laquelle la ville a récupéré, dans le cadre de l'opération de la villa Bourguet, un terrain de 1 150 m<sup>2</sup> jouxtant le rond-point sur lequel la ville prévoit d'installer une 3<sup>ème</sup> voie de circulation.

La fédération a soutenu les propositions du CIQ concernés pour que ce réaménagement soit mis à profit pour faciliter les modes doux et pour mettre en place une coulée verte allant du pont sur l'Arc jusqu'au rond-point de la IVème région aérienne. Ces propositions ont été développées dans la contribution remise lors de la concertation sur la réhabilitation du pont sur l'Arc pilotée par le département et dans les nombreux contacts établis avec la mairie mais qui sont restés sans résultat pour le moment. A suivre ....

### **2- Pont alternatif envisagé pour supprimer le goulot d'étranglement constitué par l'actuel pont des 3 Sautets** (circulation en sens alterné avec un feu rouge ouvert à la circulation des voitures et aux modes doux).

C'est le souhait clairement exprimé par le maire, le maire de quartier et l'adjoint chargé de l'urbanisme. A cette fin, un emplacement réservé a été prévu dans le projet de PLUI entre Toinou et les nouveaux immeubles Icade ce qui implique une déclaration d'utilité publique (DPU).

D'autres projets non inscrits au PDM restent à instruire : c'est notamment le cas des liaisons de la RD9 ouest à l'A51 nord et de la RD7n à la RN 296.

## **3 -AUTRES ACTIONS SUR LES MOBILITES**

### **A- Réunion transport avec la direction adjointe transport de la métropole et l'opérateur Keolis 2 juin 2023**

Comme chaque année, une réunion a été organisée avec l'ensemble des CIQ. Elle a permis de faire le point sur la situation du réseau qui ne s'est pas améliorée depuis l'an dernier en raison des difficultés persistantes de recrutement de conducteurs, d'un climat social dégradé et de la concurrence des autres moyens de déplacement ce qui a conduit à une exploitation du réseau en mode dégradé sous forme de PTA (plan de transport adapté) avec la nécessité de procéder à des ajustements quasi quotidiens des services.

En dépit de cette situation, le trafic a repris des couleurs et a atteint le niveau le plus élevé en mars 2023 avec plus de 1, 2 millions de validations dû notamment à l'importante augmentation de la fréquentation de la ligne A (BHNS). Le dispositif d'information des usagers connaît des mécomptes avec la panne prolongée des BIV (bornes d'information voyageurs) installées sur la ligne A mais le dispositif expérimental d'information des voyageurs mis en place à la rentrée de septembre 2022 dans une cinquantaine de stations (avec un QR code donnant le temps réel d'attente pour les deux prochains bus arrivant à la station) a donné satisfaction et va être étendu à tout le réseau à la rentrée 2023.

Le succès du BHNS ne se dément pas et l'achat de bus articulés pour répondre à la demande est maintenant acté mais les délais de livraison sont longs (près d'une année).

Au cours de cette réunion, la fédération a évoqué le travail très éclairant fait par un administrateur qui a procédé à une comparaison de l'ensemble des lignes du réseau aixois (amplitude du service dans la journée, fréquence des bus, desserte le week end et durant les vacances scolaires). Cette comparaison montre que tous les quartiers ne sont pas logés à la même enseigne. La direction adjointe transport et Keolis en sont bien conscients mais le maintien du PTA rend toute amélioration actuellement quasiment impossible.

## **B- Plan de circulation**

C'est un sujet fréquemment évoqué par les élus mais sans grande avancée concrète pour le moment.

Deux réunions ont été organisées à ce sujet en juillet et en novembre 2022. Au cours de la première réunion, la séance a principalement été consacrée à l'étude de l'AUPA faite à partir de l'enquête ménages de 2019 qui montre des évolutions non négligeables avec la précédente enquête faite en 2009. Une diminution globale du nombre de déplacements par jour de près de 10% a été constatée : 470 000 déplacements internes à Aix en 2009, 420 000 en 2019. Des variations ont aussi été observées sur les parts modales de déplacement internes à Aix : les transports en voitures ont diminué de 47 à 41 % et la part des autres modes a augmenté : de 40 à 45% pour les piétons, de 9 à 10% pour les transports collectifs et de 1 à 2% pour les vélos.

Lors de cette réunion, le plan de circulation qui est plutôt un plan de l'évolution de la congestion routière résultant des programmes immobiliers en cours a été traité très rapidement. Ce sujet a été repris lors de la réunion de novembre avec le constat que l'approche n'était pas globale sur l'ensemble de la ville d'Aix mais réduite à certains quartiers. A cette occasion, la fédération a fait un certain nombre de demandes nécessitant l'intervention de cabinets de conseil spécialisés et le principe d'une réunion au printemps 2023 a été actée.

En avril 2023, des éléments complémentaires ont été envoyés à la fédération qui nécessiteront la tenue d'une nouvelle réunion de travail à la rentrée au cours de laquelle seront aussi examinés les résultats de comptages très complets (avec origines-destinations) effectués en novembre 2022 dans les quartiers est (Pont de Béraud et Cézanne Torse).

## **C- Extension de l'aérodrome des Milles**

Il s'agit là aussi d'un dossier souvent évoqué mais qui a connu une accélération ces dernières semaines à la suite de deux permis de construire déposés pour agrandir la salle d'accueil et pour construire des hangars. L'absence de concertation qui a été constatée à cette occasion et le non-respect d'engagements pris a conduit le CIQ Millois et une association locale (CD2A) à s'opposer à ces permis et à demander à participer à l'avis public piloté par la DDTM et (ou) à faire signer une pétition.

La fédération a fait connaître son soutien à la démarche du CIQ Millois et de CD2A avant la date de clôture de l'avis.

Lors du conseil municipal du 9 juin, le maire a indiqué qu'elle reviendrait sur l'accord favorable donné en décembre 2022 au permis de construire relatif à la salle d'accueil.

## **4-AUTRES SUJETS**

### **A - Conseils de quartiers**

Notre maire avait clairement pris position sur cette question et indiqué qu'elle avait l'intention de relancer ces conseils obligatoires dans toutes les villes de plus de 80 000 habitants et qui n'avaient été mis en place qu'en 2014-2015 pour une très courte période.

Une première session de ces 15 conseils a eu lieu entre septembre 2022 et mars 2023 généralement présidée par le maire et au cours de laquelle ont notamment été présentés de très utiles portraits sociaux de la ville et des divers quartiers. Le mode d'organisation choisi a conduit, dans de nombreux cas, un nombre de représentants de la société civile (au nombre desquels figuraient le ou les CIQ du quartier) inférieur aux représentants de la mairie (élus et techniciens).

Une deuxième série de conseils de quartier a démarré en avril (notamment dans les Hauts d'Aix et au Val Saint André) généralement sous la présidence de l'élus de quartier concerné. A cette occasion, l'accent a été mis sur les questions de propreté au travers



notamment de la mise en place d'un nouveau département entièrement dédié à cette question au sein des services municipaux.

A noter qu'un compte-rendu très complet de ces réunions a été établi par la direction de la citoyenneté.

## **B – Sécurité**

**PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)** : la fédération et ses CIQ participent activement aux réunions mensuelles organisées par secteurs qui permettent de faire remonter directement aux responsables de la police nationale et municipale les problèmes constatés sur le terrain.

**Réforme de la police municipale** : les objectifs attendus de cette réforme (augmentation des effectifs notamment pour une présence accrue sur le terrain surtout la nuit) semblent être atteints compte tenu des statistiques produites par l' élu chargé de la police.

## **C-Pollution et nuisances sonores**

### ***Dossier de la vitesse sur autoroutes***

Pas d'avancée sur ce sujet notamment à propos de l'A 51 qui, depuis les Platanes est toujours à 130 km/heure en dépit des demandes instantes des CIQ de Venelles et des Lauves Platanes appuyées par la fédération.

### ***Pollution***

Il conviendra que la fédération s'investisse davantage dans ce dossier pour lequel, on dispose d'informations parfois divergentes. Diverses informations (cf plan de circulation, relevés récents effectués près de la route de Galice à l'occasion d'un important projet immobilier du Crédit Agricole) semblent montrer que la pollution serait stabilisée, voire en diminution sur Aix. A l'inverse, des informations récentes provenant d'ATMO Sud montrent des situations très variables au niveau des établissements scolaires.

S'agissant de la chaufferie au bois d'Encagnane (avenue Mouret), la compétence est, en application de la loi 3DS, revenue à la ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La délégation de service public attribuée à Engie Cofely venant à échéance le 30 juin 2023, les relations compliquées entre la métropole et la ville n'ont pas permis d'anticiper ce terme. Un avenant prolongeant cette DSP jusqu'au 31 décembre 2024 vient de faire l'objet d'une délibération du conseil municipal ce qui permettra de préparer dans de bonnes conditions un nouvel appel d'offres. D'après les informations recueillies au cours d'une visite de cette centrale, il semble que le problème des émissions intempestives constatées notamment en 2019-2020 est maintenant réglé grâce à l'accroissement du nombre des utilisateurs de ce mode de chauffage. Les rapports d'activité de cette DSP sont disponibles sur un site dédié

<https://www.rezomee.fr/aixenprovence-reseau-chaleur>

## **D- Commissions consultatives de services publics**

Il n'y a plus de commissions au niveau du territoire du pays d'Aix, ces sujets étant remontés au niveau de la métropole. Les commissions qui perdurent au niveau de la Ville traitent de la gestion des crèches, du Pasino et du GTP (Grand Théâtre de Provence). Deux Séances ont eu lieu sur ces sujets durant la période considérée.

## **E-Fibre**

Peu de changements par rapport à 2021.

En dépit des travaux effectués, il subsiste toujours une grande disparité dans les réalisations selon les quartiers, notamment dans le nord-ouest ou encore dans le centre ancien d'Aix. L'attente est d'autant plus forte que ces quartiers ne disposent aujourd'hui que d'un débit ADSL très bas qui pénalise fortement les nombreux actifs pour le travail à distance.

Par ailleurs, les branchements restant à réaliser nécessitent maintenant souvent une approche très fine impliquant la pose de poteaux dans des propriétés privées ce qui nécessite négociations et délais.

Il est enfin difficile d'obtenir de CIRCET un quelconque planning. CIRCET est certes engagé par un nombre global annuel de raccordements à réaliser au niveau de la ville mais est ensuite seul maître pour la programmation de ses interventions.

## **E- Dossier Hynovera**

A la suite de la concertation menée fin 2022 sous l'égide de la commission nationale du débat public relative à la reconversion de la centrale thermique et suite aux prises de position des maires de Meyreuil et de Gardanne (opposition au projet et souhait d'un référendum), le projet Hynovera a été abandonné dans sa forme initiale (abandon de la production de méthanol) mais il sera repris sous une forme différente qui donnera lieu à enquête publique.

## **G-Forum des associations**

La fédération a participé à ce forum comme les années précédentes. Contrairement à ce qui s'était passé l'an dernier, notre stand a retrouvé son positionnement sur le cours Mirabeau et les visiteurs étaient donc au rendez-vous. De nombreux CIQ ont été présents ou ont fait un passage sur le stand.

A signaler les problèmes de réservation de salles pour l'organisation de nos diverses réunions. Ne pouvant plus utiliser les salles du Ligoures ni les locaux de la mairie annexe des Hauts d'Aix, la fédération a eu recours notamment à la salle des mariages de Puyricard ou à la salle des associations de Célon. En cas d'impossibilité, elle a aussi eu recours à des salles mises à disposition par le centre socio-culturel Jean Paul Coste. Le dernier recours est constitué par la location d'une salle de réunion à la résidence des Floridiannes.

## **H- Site internet de la fédération**

Lors de l'AGO de juin 2022, le budget nécessaire à la conception du site a été voté et il est en cours d'élaboration. Il devrait être opérationnel dans le deuxième semestre 2023.

Il sera nécessaire de disposer à cet effet d'une carte à jour du périmètre de couverture de chaque CIQ. Il est demandé **aux CIQ n'ayant pas encore remis leur contribution de le faire dans les meilleurs délais.**

## **5- AXES DE TRAVAIL 2023-2024**

- **Finaliser la contribution de la fédération pour l'enquête publique sur le PLUI en septembre-octobre**
- **Finaliser l'ensemble des travaux de la commission mobilités**
- **Etudier le plan de circulation du Pays d'Aix**
- **S'impliquer davantage dans le dossier pollutions**
- **Participer au suivi du dossier de la restructuration du pôle judiciaire**

L'achat par le ministère de la justice du couvent des Prêcheurs va conduire à une vaste restructuration du pôle judiciaire du centre-ville. Il s'agit d'une opération importante qui induira de longs travaux et qui aura de nombreuses conséquences en matière d'organisation de l'espace public et de transport.

- **Veiller à un déploiement optimal de la fibre**

## - **Instruire le dossier des chemins ruraux**

En avril dernier, la fédération avait appelé l'attention du maire sur la problématique des chemins ruraux qui font partie du domaine privé de la commune. Aix en compte beaucoup. Leur statut est mal identifié et certains ont été abandonnés au fil du temps et occupés illégalement par des riverains avec parfois des statuts spécifiques comme les anciens chemins de transhumance. Un article de la loi 3DS permet de procéder à un recensement de ces chemins afin de suspendre le délai de prescription trentenaire pour l'acquisition des parcelles comportant ces chemins. Au-delà du cadre de la loi 3DS, ce recensement est une opportunité pour un inventaire et une numérisation des statuts de l'ensemble des voies existantes dont certains sont très flous.

Par un courrier récent, le maire s'est dit ouvert à cette perspective mais elle a souhaité au préalable qu'une analyse financière et technique soit effectuée et elle a mentionné qu'un état des lieux en date du 7 janvier 1959 existait. La fédération a demandé que cet état des lieux lui soit transmis.

C'est un dossier particulièrement intéressant, susceptible de concerner de nombreux CIQ qu'il conviendra de mettre à l'ordre du jour de la commission mobilités , voire de créer une commission particulière sur ce point

## - **Suivre le dossier du PNU (Parc naturel urbain)**

Ce dossier a beaucoup avancé ces derniers temps mais il reste à traiter quelques segments dont certains sont proches de l'espace Carcassonne pour lequel une importante requalification vient de commencer.

**Quitus a été donné à l'unanimité**

## II - RAPPORT FINANCIER ET QUITUS

Ressources 2022		Charges 2022	
Cotisations 2022 encaissées en 2022	1455,00	Forum associations stand	51,00
Intérêts livret A	<u>+ 135,76</u>	Reprographie	243,41
		AGO et plénière nov	226,58
		2 Locations salle réunion	120,00
		Cotisation CPIE	25,00
		Assurance RC	82,92
		Frais bancaires	20,00
		Fournitures bureau	235,97
		Divers (poste, parking,...)	228,66
		Site internet acompte	540,00
<b>TOTAL ressources</b>	<b>1 590,76</b>	<b>TOTAL charges 2022</b>	<b>1 773,54</b>
<b>Résultat Exercice 2022</b>	<b>- 182,78</b>		

TRESORERIE 2022			
au 31/12/2021	11 681,40	Détail trésorerie fin 2022 :	
- résultat 2022	- 182,78	Cpte chèque : 1 235,93€	
+ cotis 2021 encaissée en 2022	+ 30,00	Livret A : <u>+ 9 996,45€</u>	
- chèques 2021 débités en 2022	<u>- 296,20</u>	Total : 11 232,42 €	
= TRESORERIE fin 2022	11 232,42		

<b>BUDGET 2023</b>			
<b>Ressources 2023</b>			<b>Charges 2023</b>
<b>Cotisations 2023</b>	<b>1 350</b>	<b>Forum associations</b>	<b>54</b>
		<b>Reprographie</b>	<b>500</b>
<b>Intérêts livret A</b>	<b>+ 135</b>	<b>AG juin, plénière déc</b>	<b>250</b>
		<b>Cotisation CPIE</b>	<b>25</b>
		<b>Assurance RC</b>	<b>85</b>
		<b>Frais bancaires</b>	<b>20</b>
		<b>Fournitures bureau</b>	<b>250</b>
		<b>Divers (poste...)</b>	<b>250</b>
<b>TOTAL ressources</b>	<b>= 1 485</b>	<b>TOTAL charges hors site</b>	<b>= 1 434</b>
<b>Résultat 2023 hors site</b>	<b>= + 51</b>		
<b>- Solde site</b>	<b>= - 1 260</b>	<b>Site internet solde</b>	<b>1 260</b>
<b>Résultat 2023 avec site</b>	<b>= - 1 209</b>		
<b>TRESORERIE</b>			
<b>Trésorerie fin 2022</b>	<b>11 232</b>		
<b>- résultat 2023 avec site</b>	<b><u>-1 209</u></b>		
<b>Tous comptes fin 2022</b>	<b>10 023</b>		

**Vote du rapport financier : à l'unanimité**

### **III VOTE RELATIF AUX COTISATIONS 2024**

Proposition : maintien des cotisations selon la grille ci-dessous appliquée en 2023 :

- de 100 adh	30,00 €	De 101 à 150 adh	45,00 €
De 151 à 200 adh	60,00 €	de 201 à 250 adh	75,00 €
De 251 à 300 adh	90,00 €	de 301 à 350 adh	105,00 €
+ de 350 adh	120,00 €		

**Vote des cotisations 2024 : à l'unanimité**



## IV - RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Viennent à échéance les mandats de :

Armand ANGELICA  
Alain MOTTE  
Michel ROUX  
Michel WARROT

Alain Motte (CIQ Mazarin) et Michel Warrot (CIQ Brunet Bellevue) n'ont pas demandé à être reconduits.

**Armand Angelica** (CIQ SME) et **Michel Roux** (CIQ Mairie Saint Sauveur) se représentent.

Ont également fait acte de candidature **Ana Ruiz** (CIQ Palais Prêcheurs), **Martine Boisseau** (CIQ Mazarin) et **Nathalie Quint** (CIQ Pigonnet Beauvalle).

**VOTE : Ces 5 candidats sont élus administrateurs à l'unanimité pour 3 ans, leur mandat venant à échéance à l'assemblée générale 2026 statuant sur les comptes de l'exercice 2025.**

La fédération remercie les sortants pour leur implication dans le fonctionnement du conseil d'administration et, pour Michel Warrot, du travail important qu'il a assumé avec diligence en sa qualité de secrétaire au sein du bureau de la fédération pendant de nombreuses années.

## V - ECHANGES

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- s'agissant de la fibre, il a été souligné, qu'en dépit des problèmes non encore réglés, Orange et ses sous-traitants sont fortement impliqués dans ce dossier,
- s'agissant de la bretelle A8/A51 il a été rappelé que Vinci avait aussi été chargé de la réalisation d'une étude visant à améliorer les échanges et fluidifier le trafic entre l'A8 et la A51. Il a aussi été indiqué que le non-respect des délais dans ce dossier présentait un risque juridique.
- les conseils de quartier ont donné lieu à des appréciations diverses. Pour certains administrateurs, il faut laisser le temps à ce dispositif de se mettre en place, pour d'autres la durée trop longue des interventions des élus et des techniciens a fini par lasser les participants et il y a parfois un déficit de citoyenneté à ces réunions. L'absence de l'adjoint chargé de l'urbanisme à certaines de ces réunions a aussi été regretté. Il a enfin été rappelé que ces réunions donnaient aussi lieu à la diffusion de messages importants qu'il y avait lieu de faire remonter à la fédération,
- un administrateur a évoqué le dossier du débroussaillage et a rappelé que la commune était en retard sur ses obligations s'agissant des chemins communaux. La fédération a indiqué à ce sujet que le risque incendie ne figurait pas encore dans le PLUI mais qu'il serait remédié à ce manque lors de l'enquête publique,
- lors des derniers conseils de quartier, le sujet de la propreté a été mis à l'ordre du jour. Une réorganisation de ce service est en cours et elle donnera lieu à la rentrée à un affichage du calendrier de nettoyage des rues de la ville.
- s'agissant de la commission mobilités, il a été demandé aux CIQ n'ayant pas encore fait remonter leurs informations sur la trame d'analyse de la mobilité dans leur quartier de le faire dans les meilleurs délais.

**FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE à 20H30**

Michel BRAUNSTEIN

Michèle BARRAL

